

SAS KOYTCHA CONSEIL

45 Rue ALEXIS DE VILLENEUVE

97400 SAINT-DENIS

Exercice du : 01012025

au 31122025

APE : 7022Z

SIRET : 48187943500032



cabinet d'expertise comptable

Comptes certifiés conformes par le Président

Signé par :

A1E8E82186CB493...



MDA - Société d'expertise comptable - inscrite au tableau de l'Ordre de la Réunion - S.A.S.U. au capital de 444 800 euros
RCS de Saint-Denis 353 807 894 00020 - APE/NAF 6920Z
10 rue de l'amitié - ZAC du Triangle - Immeuble Thalès - 3^{ème} étage, 97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 21 33 32 - Fax : 0262 21 09 48 - cabinet@mda.re

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS KOYTCHA CONSEIL** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 3 060 094 euros

Chiffre d'affaires : 3 185 888 euros

Résultat net comptable : 1 018 763 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Sainte-Clotilde
Le 09/06/2026

Signature

Marina SULEMAN

Marina SULEMAN

Expert-Comptable

Etats financiers au 31/12/2025

Bilan

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	626 973,88		626 973,88	626 973,88
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	37 584,35	22 674,90	14 909,45	6 070,56
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	571 970,00	91 980,00	479 990,00	630 000,00
	Créances rattachées à des participations	1 500,00	1 500,00		
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		1 238 028,23	116 154,90	1 121 873,33	1 263 044,44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	8 449,42		8 449,42	220,00
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	982 523,30	72 733,36	909 789,94	1 325 836,81
	Autres créances	556 313,78		556 313,78	257 119,82
	Charges constatées d'avance	22 465,56		22 465,56	30 909,50
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	441 202,07		441 202,07	130 881,03
	Total de l'actif circulant (IV)	2 010 954,13	72 733,36	1 938 220,77	1 744 967,16
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		3 248 982,36	188 888,26	3 060 094,10	3 008 011,60

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	1 562 802,64	1 688 099,49

Bilan Passif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 920 000,00)	920 000,00	920 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	47,48	47,48
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	92 000,00	111 333,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	2 587,00	(386 651,93)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 018 762,98	638 888,51
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)		2 033 397,46	1 283 617,06
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
Total des autres fonds propres (II)			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)			
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		(51 956,81)
	Emprunts et dettes financières divers (2)	670 816,85	558 485,42
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 787,14	146 961,00
	Dettes fiscales et sociales	220 398,89	580 196,02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	23 693,76	147 670,42
	Produits constatés d'avance		343 038,49
Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)		1 026 696,64	1 724 394,54
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)		3 060 094,10	3 008 011,60
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		1 026 696,64	1 724 394,54
(2) Dont emprunts participatifs			

Etats financiers au 31/12/2025

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	3 185 888,30		3 185 888,30	3 027 710,25
	Montant net du chiffre d'affaires	3 185 888,30		3 185 888,30	3 027 710,25
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				5 433,72
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			728,71	14,20
	Total des produits d'exploitation			3 186 617,01	3 033 158,17
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			658 263,09	1 268 614,46
	Impôts, taxes et versements assimilés			69 624,87	127 720,07
	Salaires			776 478,75	425 860,88
	Cotisations sociales			284 924,68	160 677,84
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 373,97	5 252,33
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				47 108,31
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			26 774,91	25 081,45
	Total des charges d'exploitation			1 820 440,27	2 060 315,34
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 366 176,74	972 842,83
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier				6 373,32	1 062,22
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 366 176,74	972 842,83
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)	2 176,44		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	7 767,87		41 979,00
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières	144 376,00		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			154 320,31	41 979,00
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)	9 788,07		36 544,25
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	150 010,00		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			159 798,07	36 544,25
RESULTAT FINANCIER			(5 477,76)	5 434,75
RESULTAT COURANT avant impôts			1 360 698,98	978 277,58
	Produits exceptionnels			17 044,44
	Charges exceptionnelles			18 504,51
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(1 460,07)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		341 936,00		337 929,00
Total des produits			3 340 937,32	3 092 181,61
Total des charges			2 322 174,34	2 453 293,10
BENEFICE OU PERTE			1 018 762,98	638 888,51
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 060 094** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 340 937** euros et un total **charges** de **2 322 174** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 018 763** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général. L'application du règlement de l'ANC n° 2022-06 sur la modernisation des états financiers entraîne un changement de méthode.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles mais des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Application règlement ANC N°2022-06

Etat exprimé en euros

La société KOYTCHA CONSEIL a adopté le règlement ANC 2022-06 pour la première fois à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025. Les principales conséquences sur la présentation des comptes sont les suivantes :

Compte nouveau règlement N°2022-06	Intitulé	31/12/2025	Compte ancien règlement N°2014-03	31/12/2024
66710000	V.C.E.A.C IMMO FINANCIERES	150 010,00 €	67560000	12 460,00 €
76710000	P.C.E.A.C IMMO FINANCIERES	144 736,00 €	77560000	8 784,30 €

Le résultat financier pour les cessions d'immobilisations financières ; en l'espèce :

- Au cours de l'exercice 2025, des cessions d'immobilisations ont généré une moins-value de 5 274 euros enregistrée dans le résultat financier;
- Au cours de l'exercice précédent, des cessions d'immobilisations financières ont généré une moins-value de 3 675.70 euros enregistrée dans le résultat exceptionnel. Dans l'hypothèse où le règlement ANC 2022-06 avait été appliqué sur l'exercice 2024 :
 - ✓ Le résultat financier 2024 se serait élevé à 39 378.83€
 - ✓ Le résultat exceptionnel 2024 se serait élevé à -563.73€

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	626 973,88					626 973,88
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	626 973,88					626 973,88
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 951,50		9 632,85			37 584,35
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 951,50		9 632,85			37 584,35
FINANCIERES	Participations	721 980,00		20,00		150 030,00	571 970,00
	Créances rattachées à des participations	1 500,00					1 500,00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	723 480,00		20,00		150 030,00	573 470,00
TOTAL		1 378 405,38		9 652,85		150 030,00	1 238 028,23

Amortissements

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			21 880,94	4 688,03	3 894,07	22 674,90
Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			21 880,94	4 688,03	3 894,07	22 674,90	
TOTAL				21 880,94	4 688,03	3 894,07	22 674,90

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	3 000,00	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport	623 974,00	
TOTAL	626 974,00	

Le fonds commercial est constitué des apports réalisés par les sociétés absorbés lors de la fusion ayant eu effet au 1er juillet 2016.

En 2021, il y a eu l'acquisition d'un portefeuille de titres pour 3000€ qui est venu s'ajouter au fonds commercial.

Capital social

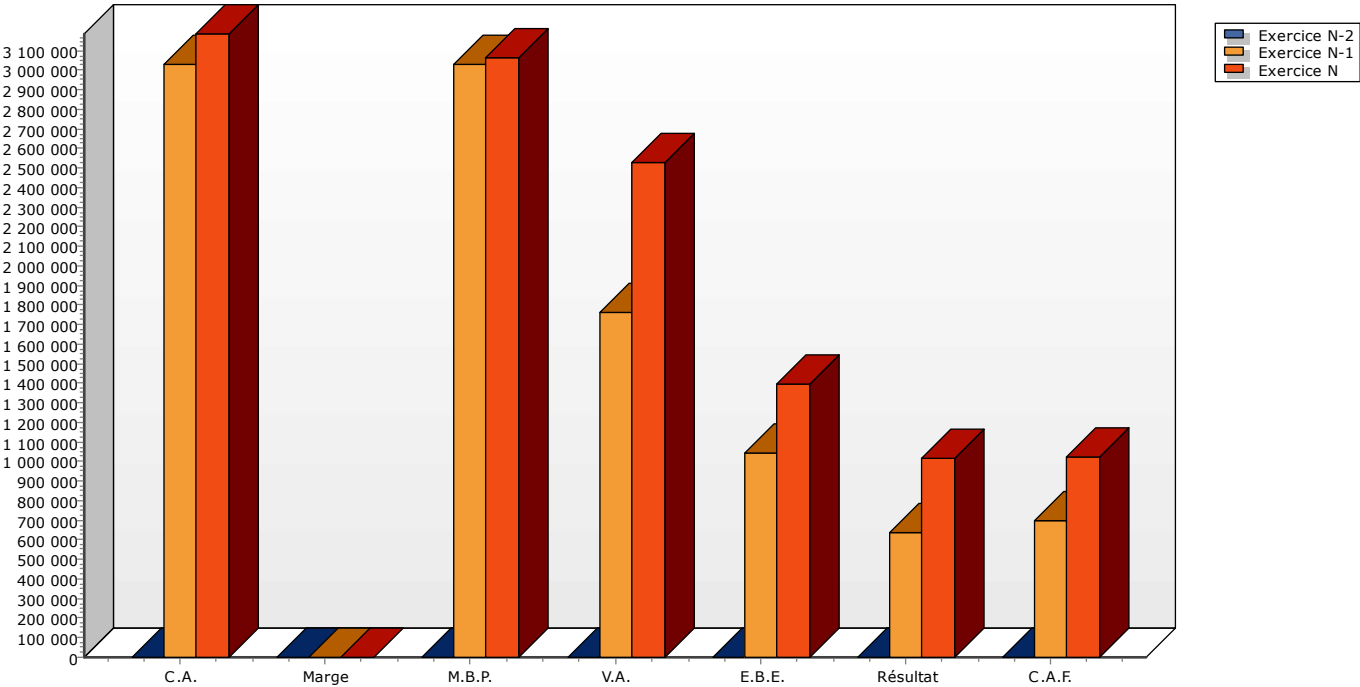
Etat exprimé en euros		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		9 200,00	100,0000	920 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		9 200,00	100,0000	920 000,00

Effectif moyen

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures			
	Professions intermédiaires			
	Employés		5,00	
	Ouvriers			
	TOTAL		5,00	

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variation	N/N-1	
Nombre de mois	12	12			0
Chiffre d'affaires	3 185 888,30	3 027 710,25	158 178,05	5,22	
Marge commerciale % sur vente de marchandises					
Marge brute de production % sur production	3 065 826,30 96,23	3 027 710,25 100,00	38 116,05	1,26	
Valeur ajoutée % sur CA	2 527 625,21 79,34	1 759 095,79 58,10	768 529,42	43,69	
Excédent brut d'exploitation % sur CA	1 396 596,91 43,84	1 044 837,00 34,51	351 759,91	33,67	
Résultat net comptable % sur CA	1 018 762,98 31,98	638 888,51 21,10	379 874,47	59,46	
Capacité d'autofinancement	1 023 136,95	694 924,85	328 212,10	47,23	
Besoin en fonds de roulement Nombre de jours de CA	1 213 872,27 137,17	468 953,56 55,76	744 918,71	158,85	
Rotations (en jours) - Stock marchandises - Stock produits finis - Crédit fournisseurs - Crédit clients					
	56,76 91,23	37,05 142,96			



Provisions

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	93 480,00			93 480,00
	Sur stocks et en-cours	72 733,36			72 733,36
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	166 213,36			166 213,36
TOTAL GENERAL		166 213,36			166 213,36
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	1 500,00	1 500,00	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	123 242,08	123 242,08	
	Autres créances clients	859 281,22	859 281,22	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 000,00	3 000,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	231,80	231,80	
	Impôts sur les bénéfices	4 678,00	4 678,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 888,67	6 888,67	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	508 821,52	508 821,52	
	Débiteurs divers	32 693,79	32 693,79	
	Charges constatées d'avances	22 465,56	22 465,56	
TOTAL DES CREANCES		1 562 802,64	1 562 802,64	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		508 821,52		

Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	369 992,85	369 992,85		
	Fournisseurs et comptes rattachés	111 787,14	111 787,14		
	Personnel et comptes rattachés	47 154,65	47 154,65		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 951,25	77 951,25		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	71 904,05	71 904,05		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	23 388,94	23 388,94		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	300 824,00	300 824,00		
	Autres dettes	23 693,76	23 693,76		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 026 696,64	1 026 696,64		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		52 144,06			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		30 000,00			

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements Hypothèque maison 2K20 Hypothèque maison KC 2021			100 000,00 265 700,00 365 700,00
Total des engagements financiers (1)			365 700,00
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

--

KOYTCHA CONSEIL
Société par actions simplifiée
Au capital de 920.000 euros
Siège social : 45 rue Alexis De Villeneuve – 97400 Saint-Denis
RCS Saint Denis de La Réunion 481 879 435
(ci-après la « *Société* »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 JUIN 2026**

[...]

PREMIERE DECISION
Approbation des comptes

L'Associé Unique, après avoir rappelé que la Société est dispensée de désigner un Commissaire aux comptes et d'établir un rapport de gestion dans la mesure où elle ne dépasse pas deux des trois seuils visés par le Code de Commerce, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 1 018 763 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé Unique approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à :

- 1 393 euros au titre des amendes et pénalités ;
- 4 740 euros au titre des amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles ;
- 913 euros au titre de la taxe sur les véhicules de sociétés.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société s'élevant à 1 018 763 euros, de la manière suivante au compte « Report à nouveau ».

Cette affectation aura pour effet de maintenir le montant des capitaux propres à 2 033 397 euros et le compte « Report à nouveau » sera porté de 2 587 euros à 1 021 350 euros.

L'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivantes :

Date de clôture de l'exercice	Montant total des dividendes distribués (Brut)	Montant du dividende par action (Brut)	Éligibles à la réfaction de 40 %
31/12/2024	150.000 €	16,30 €	150.000 €
30/06/2024	857.032,53 €	93,16 €	857.032,53 €
30/06/2023	367.320 €	39,93 €	367.320 €

TROISIEME DÉCISION

[...]

QUATRIEME DÉCISION

Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

L'Associé Unique, après avoir constaté que le mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet AUDIRE, a pris fin au terme de l'exercice précédent, décide de ne pas renouveler le mandat de ce dernier, la Société ne dépassant plus les seuils requis pour la nomination d'un Commissaire aux comptes.

CINQUIEME DÉCISION

Pouvoir pour les formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Certifié conforme par le Président

Monsieur Jean-Maximilien VANCAYEZELE

